



## La filière piscicole française et des enseignes de la distribution signent un cahier des charges unique de production piscicole

Sous l'impulsion du **Comité Interprofessionnel des Produits d'Aquaculture (CIPA)**, la profession piscicole française a officialisé le 26 janvier dernier un cahier des charges unique de production. Une démarche originale et ambitieuse associant enseignes volontaires (**Auchan, Casino, Cora/Match, Intermarché, Metro, Système U**), **WWF**, association de consommateurs (**UNAF**), ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture et **FranceAgriMer**. Cette démarche témoigne de l'engagement de toute une profession en faveur de la durabilité de la production aquacole et de la garantie de qualité pour le consommateur. Dans un premier temps, ce cahier des charges unique s'applique d'abord au produit truite en tant que démarche pilote. A terme, les productions piscicoles marines françaises seront concernées.

Une fois validé par la profession, des enseignes de la grande distribution et des associations de consommateurs et de défense de l'environnement, ce cahier des charges unique a pour but de se substituer au volet « production » du cahier des charges de l'interprofession adossé à la marque « **Charte de Qualité – Aquaculture de Nos Régions®** » et des cahiers des charges des enseignes dans le cadre de leurs filières, sans remettre en cause les partenariats établis avec les enseignes.

### Un soutien fort au bon développement de la production piscicole française

La concrétisation de ce cahier des charges unique de production permet d'engager un partenariat concret entre la profession et la distribution.

*« L'occasion d'avancer ensemble dans une **démarche originale de volonté de transparence et de prise de responsabilité** nous a semblé novatrice et intéressante à défendre. Elle permet de répondre à la demande de simplification des producteurs, eu égard à la juxtaposition des contraintes et des contrôles. Elle garantit une très haute exigence de qualité tout en aidant la filière française à rester compétitive dans un marché qui se veut demeurer ouvert», explique Pascal Le Gal, Président du CIPA.*

La mise en place de ce cahier des charges unique de production va ainsi fluidifier les échanges entre producteurs et distributeurs et la mise en marché des produits aquacoles français. Ce cahier des charges est aussi le moyen de gérer les élevages de façon plus optimale, de rationaliser les contrôles-tiers effectués tout en assurant une transparence totale sur les méthodes de production.

Ce cahier des charges unique de production sera un progrès pour l'éleveur qui, s'il s'engage, verra ses débouchés potentiels augmentés. Ses capacités de vente seront améliorées et il pourra s'engager pleinement dans une démarche durable.

### Plus de proximité et de lisibilité des garanties pour les consommateurs français

Dans un contexte de forte demande en produits aquatiques, la mise en place d'un cahier des charges unique de production permet également de rapprocher géographiquement « production » et « distribution », ainsi que le préconise le WWF. Ainsi, le consommateur est sûr de retrouver dans son point de vente des produits aquacoles issus de sites de production proches de chez lui.

*« La filière veut engager la **responsabilité de tous ses producteurs** afin de lever toute ambiguïté sur la production piscicole française en matière de sécurité alimentaire et de respect de l'environnement. Ce sera un **progrès notoire pour le consommateur**, qui cherche de plus en plus de repères simples et rassurants, » poursuit Pascal Le Gal, Président du CIPA.*

## Une démarche durable soutenue par tous

La mise en place de ce cahier des charges est une étape capitale dans la relation producteur/consommateur en lien avec la distribution. Pour la distribution, c'est l'occasion de travailler avec l'ensemble d'une filière pour construire une réelle démarche de progrès, et ce, en toute transparence.

Pierrick Lech'vien, responsable produits de la mer chez **Système U** souligne « *un travail précieux pour les enseignes, dont ils espèrent que la filière tirera de la valeur ajoutée* ».

**Le Groupe Casino** appuie cette démarche : « *nous confirmons notre intérêt et notre soutien pour la mise en place de ce cahier des charges unique qui renforcera notre filière à marque propre. Le Groupe Casino souhaite ainsi poursuivre son implication dans la valorisation et le développement de la filière truite* », selon Anaïs Gallenne et Etienne Balaÿ, respectivement responsable qualité filière produits de la mer et responsable national des achats marée d'élevage.

Cyrille Deshayes, en charge des programmes eau douce et agriculture au **WWF**, considère que la démarche entreprise est pionnière dans les relations entre les organisations agricoles, la grande distribution, les ONG et les pouvoirs publics. Le WWF souhaite continuer à s'investir pleinement dans la démarche et souhaite qu'elle trouve un écho dans d'autres filières agricoles.

**Pour le Ministère de l'Agriculture, représenté par Philippe Mauguin, Directeur des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)**, le cahier des charges constitue « une démarche astucieuse et bien positionnée car il constitue un bon compromis entre l'approche collective et l'approche individuelle, tant au niveau de la production que de la distribution ».

**Hervé Jeantet, Président du Conseil Spécialisé Pêche et Aquaculture de FranceAgriMer**, pense que le cahier des charges unique de production piscicole est un élément structurant pour l'ensemble de la filière et qu'il est parfaitement compatible avec l'ADN des entreprises.

Françoise Bas, administrateur en charge du dossier environnement à l'**UNAF**, qui représente les consommateurs, est très sensible à la part faite dans cette démarche à la qualité nutritionnelle des produits, aux exigences relatives à l'aliment et au fait que le cahier des charges soit contrôlé par un organisme-tiers. Elle pense qu'ainsi, les consommateurs comprendront que le produit français est parfaitement sécurisé.

**Ce cahier des charges unique est une preuve de l'engagement de la filière dans une démarche d'aquaculture durable depuis plus de 10 ans et représente une réelle démarche de progrès.**

---

## A propos du CIPA :

Créé le 16 décembre 1997, reconnu officiellement le 11 juillet 1998 par les Pouvoirs Publics, le CIPA (Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture) regroupe les organisations professionnelles représentatives de la filière piscicole. Tous les acteurs de la pisciculture marine et continentale : producteurs, transformateurs et fabricants d'aliments, sont ainsi représentés au sein d'une même interprofession. Le CIPA est composé de 3 collèges :

- Le collège des producteurs via la FFA (Fédération Française d'Aquaculture) qui représente les pisciculteurs en eau douce et en eau de mer.
- Le collège des fabricants d'aliments via le SPPA (Syndicat Professionnel des Producteurs d'Aliments Aquacoles).
- Le collège des transformateurs via l'ATT (Association des Transformateurs de Truite).

Pour plus d'informations sur les qualités des poissons d'aquaculture, rendez-vous sur le site : [www.aquaculturedenosregions.com](http://www.aquaculturedenosregions.com)



**Contacts Presse CIPA : Agence Gulfstream**

**Hélène JADOT / Aurélie VINZENT**

25 rue des Mathurins - 75008 PARIS

Tél. : 01 72 00 24 43 | 01 72 00 24 42

Email : [hjadot@gulfstream-communication.fr](mailto:hjadot@gulfstream-communication.fr) / [avinzent@gulfstream-communication.fr](mailto:avinzent@gulfstream-communication.fr)